

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Lebamba : Jordina Koumbi Mombo enterre son nouveau-né de quatre jours sous un tas de sable

CETTE découverte a été faite par les éléments de la brigade de gendarmerie locale au village Memba. Fort heureusement, le bébé, quoique très affaibli, a été retrouvé vivant !

Belzahs Aymar MAMBELA
Lebamba/Gabon

Le 30 juin 2022, une enquête de la brigade de gendarmerie de Lebamba aboutit à la découverte d'un bébé de sexe féminin de 4 jours enveloppé dans un pagne, enfoui sous un tas de sable. Une histoire surréaliste pour les habitants du village Memba situé à 7 km de la commune.

Selon les faits, Jordina Koumbi Mombo, une Gabonaise de 23 ans, élève dans un établissement secondaire de la place, aurait, à l'insu de ses parents, attrapé une grossesse au cours de l'année scolaire. C'est ainsi que dans la nuit du 25 juin, cette dernière va, toute seule dans sa chambre qu'elle loue à Lebamba centre, et sans aucune assistance médicale, donner naissance à un bébé de sexe féminin.

Trois jours après l'accouchement et se sentant seule en ville, elle décide de rentrer dans son village avec le nouveau-né. Arrivée à Memba autour de 19 h 00, elle s'installe discrètement à la cuisine extérieure. Son père absent et sa

mère endormie dans sa chambre, la jeune fille va y rester sans que ses géniteurs ne remarquent sa présence parmi eux. C'est à 5 heures du matin que la lycéenne décide de se débarrasser du nouveau-né qu'elle enveloppe dans un pagne. Puis, elle se rend dans une broussaille pour l'enterrer vivant. Après son acte, Jordina Koumbi Mombo regagne tranquillement la maison familiale.

Seulement, dans la journée, les personnes qui l'ont aperçu à son arrivée de la ville avec un nourrisson, lui demandent où est l'enfant. Jordina nie qu'elle ait jamais eu d'enfant. Et qu'elle serait arrivée seule. Sûres de ce qu'ils ont vu, les populations vont saisir la brigade de gendarmerie. Après plusieurs heures d'audition, Jordina Koumbi Mombo cédera sous la pression des pandores. Elle avouera finalement avoir enterré l'enfant vivant.

Sur les lieux, après avoir creusé, le bébé est retrouvé vivant, mais très affaibli. Il est aussitôt transporté à Bongolo pour être suivi. La jeune maman, quant à elle, doit répondre de ses actes devant la justice.



La brigade de gendarmerie de Lebamba, où se trouve la jeune lycéenne.

Trafiquants de faux billets du Louvre : les auteurs ne sont pas des Gabonais

AEE
Libreville/Gabon

L'INFORMATION avait été relayée sur les réseaux sociaux à la vitesse du son. Au début du mois de juin, les médias français, repris par plusieurs confrères locaux, ont annoncé l'arrestation, aux abords du musée du Louvre à Paris, d'un groupe de 14 Gabonais, suspectés de s'adonner au trafic de faux billets d'entrée au célèbre musée. Plusieurs jours après que la police française a procédé aux

vérifications des identités des personnes gardées à vue, il ressort qu'aucun Gabonais n'est impliqué dans cette affaire. Il s'agirait plutôt de ressortissants ouest-africains. Ces derniers se faisant donc passer pour des Gabonais.

Ces personnes se seraient même arrogé de patronymes gabonais, dont les noms de famille de hautes personnalités de notre pays.

Fort heureusement, la supercherie a été découverte.

Session criminelle de Libreville : Alexandre Farel Ngoun libre dans 4 mois

G.R.M
Libreville/Gabon

BIEN que vivant chez son ami Germain Obiang Essone, Alexandre Farel Ngoun est désormais considéré comme celui qui a ôté la vie à un membre de cette famille. Car, le 12 novembre 2016, dans les Akébé, il a tué Gaël Biyoghe Bi Etoughe, plus âgé que lui. Jugé pour ce fait, il a été condamné à 10 ans de prison dont 4 avec sursis par la Cour criminelle. En sus d'une amende d'un million de francs.

Le jour du drame, vers 19 heures, Alexandre Farel Ngoun rentre

de sa bricole. À la maison, il constate que la porte de sa chambre est défoncée et, à l'intérieur de celle-ci, la disparition des bijoux achetés en guise de cadeau d'anniversaire à sa petite amie. Les soupçons sont portés sur Gaël Biyoghe Bi Etoughe qui, mécontent, gifle son accusateur. Une bagarre éclate entre les deux frères. Alexandre Farel se saisit d'une bouteille, la casse et, sur plusieurs parties vitales du corps, l'enfonce à son adversaire. La victime décèdera de ses blessures. Ngoun va se réfugier chez des parents à Ntoum.

Il est arrêté, après la plainte déposée par l'oncle du défunt qui, lors

de l'audience, a confié que son neveu souffrait aussi de troubles psychiques occasionnels causés par la consommation de cannabis et que l'accusé a toujours été un garçon respectueux.

Le représentant du Ministère public, Dick Fabrice Boungou Mikolo, a requis 15 ans de réclusion criminelle. Tandis que la défense assurée par Me Morgiane Andang Emame a plaidé pour de larges circonstances atténuantes. La Cour a plutôt condamné l'accusé à 10 ans assortis de ce sursis de 4 ans, après l'avoir reconnu coupable du crime de meurtre. Après 6 ans passés en prison, il sera donc libre dans 4 mois.